



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre à la question parlementaire n° 1281 du 3 octobre 2024 de l'honorable Députée Sam Tanson.

Le Premier ministre tient à souligner qu'il ne partage nullement les propos de l'honorable Député qui qualifient la Commission consultative des Droits de l'Homme en tant qu'« ennemie de la démocratie ».

Bien au contraire, la profonde conviction du Premier ministre et de tous les membres du Gouvernement est qu'une démocratie ne peut exister que si elle se fonde sur de fortes valeurs et principes qui garantissent la dignité humaine et les libertés fondamentales inscrites dans notre Constitution. La CCDH forme une pierre angulaire dans la défense de ces valeurs.

Depuis la toute première déclaration au nom du Gouvernement, le Premier ministre a exprimé publiquement son soutien indéfectible à la défense des droits humains et de la démocratie. Par ailleurs, ces positions ont été rappelées lors de multiples discours médiatisés, à l'occasion du premier discours sur l'état de la Nation, des festivités de la fête nationale, et de la visite de Sa Sainteté le Pape François 1er. Et le Premier ministre ne cessera jamais de rappeler ces points pour autant et pour aussi longtemps qu'il soit nécessaire.

Enfin, il convient de rappeler qu'un projet de loi ayant justement comme objectif de renforcer le rôle de la Commission consultative des Droits de l'Homme en la rattachant à la Chambre des Députés sera soumis sous peu au Conseil de gouvernement.

Luxembourg, le 11 octobre 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN